

Charte du randonneur

Soyons vigilants ensemble

RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT

APPRENONS A CONNAITRE ET A RESPECTER LA FAUNE ET LA FLORE. Nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver.
Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou troupeaux.

REFERMONS LES CLOTURES ET BARRIERES

SUR LES CHEMINS NOUS SOMMES TOUJOURS SUR LA PROPRIETE D'AUTRUI.

Pensons à fermer les clôtures et barrières après notre passage.

RECUPERONS NOS DECHETS

LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QUE NOUS NE PRODUISONS PAS.

Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Emportons-les jusqu'à la prochaine poubelle.

RESPECTONS LES ESPACES PROTEGES

EN FRANCE DE NOMBREUX ESPACES NATURELS REMARQUABLES (PARCS NATIONAUX, RESERVES NATURELLES...) SONT PROTEGES PAR DES DISPOSITIFS REGLEMENTAIRES.

Que ce soit sur le littoral, à la montagne, dans les zones humides ou ailleurs, ces espaces accueillent les randonneurs. Pour connaître les dispositifs réglementaires, renseignez-vous.

ET ENCORE.... ATTENTION !

Ne faisons pas de feu dans la nature (forêts ou zones broussailleuses)
Ne consommons pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.

Bonnes randonnées !